

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

VALOROBLIGATIONS

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

VALOROBLIGATIONS

CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT - Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Part C : FR0007481395

Site internet de l'initiateur : www.creditmutuel-am.eu

Appelez le n° 0 810 001 288 pour de plus amples informations (numéro surtaxé 0,06 €/min + prix d'un appel local).

Ce FIA est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). L'AMF est chargée du contrôle de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT est une Société de gestion de portefeuille agréée en France sous le numéro GP 97-138 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés: 01/01/2024.

AVERTISSEMENT :

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE DE PRODUIT D'INVESTISSEMENT

Fonds d'investissement à Vocation Générale (FIVG) sous forme de fonds commun de placement (FCP).

DURÉE DE VIE DE L'OPC : Cet OPC a été créé pour une durée de 99 ans qui peut être prorogée dans les conditions prévues par le règlement.

OBJECTIFS

Ce FIA est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice. Ce FIA a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais en recherchant une performance absolue à moyen terme par le biais des marchés obligataires des pays de la zone Euro, sur la durée de placement recommandée.

Il est classé : Obligations et/ou titres de créances libellés en euro

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le gérant utilise de façon discrétionnaire une gestion dynamique et flexible en instruments financiers (actions, titres de créances et instruments du marché monétaire, parts ou actions d'organismes de placement collectifs (« OPC »)).

La stratégie utilisée procède des éléments suivants :

1. Une définition de l'allocation stratégique de long terme : l'allocation stratégique du fonds est prédéfinie en prenant en considération les objectifs patrimoniaux (analyse du couple risque-rendement, horizon d'investissement...) des investisseurs. A ce titre, l'utilisation des différentes classes d'actifs autorisées (actions, produits de taux, produits monétaires...) est ensuite précisée en fonction de l'allocation stratégique retenue.

2. Une définition de l'allocation tactique de court terme : l'allocation tactique de court terme est définie en fonction de l'analyse faite par le gérant de l'environnement économique et financier. Cette approche lui permet de faire varier à tout moment l'allocation tactique en fonction des circonstances de marchés et de ses anticipations. Cette allocation tactique a pour vocation d'être évolutive et dynamique dans le temps et pourra s'écarter selon les périodes de la composition de l'indicateur de comparaison a posteriori.

3. Un univers d'investissement : le gérant sélectionnera à l'aide de différents comités internes spécialisés un univers d'investissement composé de titres vifs (actions et obligations) et de parts ou actions d'organismes de placement collectifs en valeurs mobilières (« OPCVM ») et/ou de FIA. Il pourra également avoir recours à des instruments financiers dérivés. Pour mener les différentes analyses relatives aux titres vifs et aux OPC, et s'assurer de leur pertinence dans le temps, le gérant pourra faire appel à différentes équipes d'experts au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ou à des prestataires externes de recherche.

4. Une construction de portefeuille : s'appuyant sur le scénario économique et financier élaboré en interne et sur l'allocation tactique qui en découle, le gérant affectera une pondération à chaque classe d'actifs au sein du fonds en cohérence avec son profil de risque. Il sélectionnera au sein de son univers d'investissement les supports qui lui sembleront les plus adaptés.

Le FIA s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 0 % à 10 % sur les marchés actions, de toutes zones géographiques, de moyennes capitalisations, de grandes capitalisations, de tous les secteurs.

De 90 % à 100 % en instruments de taux, souverains, publics, privés, de toutes zones géographiques, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation. Le FIA pourra être exposé aux instruments de taux spéculatifs (5% maximum), aux instruments de la zone euro (100 % maximum). La fourchette de sensibilité du FIA est comprise entre 1 et 9

De 0 % à 10 % en cumul sur les marchés émergents actions et taux.

Jusqu'à 10 % de l'actif net au risque de change.

Il peut également intervenir sur les : -contrats financiers à terme ferme ou optionnels, titres intégrant des dérivés utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux, de crédit, de change sans entraîner une surexposition du portefeuille.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Conditions de souscriptions/rachats Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque vendredi à 12h00 et exécutés sur la base de la valeur liquidative du lendemain. La valeur liquidative est calculée chaque lundi sur les cours de clôture de bourse à l'exception des jours fériés en France ou de fermeture de Bourse de Paris (calendrier Euronext SA).

En outre, une valeur liquidative estimative est calculée le dernier jour de bourse des mois de juin et de décembre de chaque année ; celle-ci ne pourra pas servir de base à des souscriptions/rachats.

INVESTISSEURS DE DETAIL VISES

Ce FIA est destiné à des investisseurs recherchant une durée de placement de court terme conforme à celle de l'OPC. Il s'adresse à des investisseurs ayant une connaissance a minima basique des produits et des marchés financiers, et qui acceptent un risque de perte en capital.

L'OPC n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique/US Person. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au glossaire disponible sur le site internet du Crédit Mutuel Asset Management.

Ce FIA a pour objectif la croissance du capital. Les personnes qui souhaitent investir se rapprocheront de leur conseiller financier qui les aidera à évaluer les solutions d'investissement en adéquation avec leurs objectifs, leur connaissance et leur expérience des marchés financiers, leur patrimoine et leur sensibilité au risque. Il présentera également les risques potentiels.

INFORMATIONS PRATIQUES

Nom du dépositaire : BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL

Gestionnaire financier par délégation : CREDIT MUTUEL GESTION

Le prospectus du FIA ainsi que les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de CREDIT MUTUEL GESTION, 60 rue de la Victoire - 75009 PARIS. La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion et du gestionnaire financier par délégation.

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à la rubrique "Autres informations pertinentes" du document.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez ce FIA pour une durée supérieure à 2 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce FIA par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce FIA enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce FIA dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du FIA se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la valeur liquidative du FIA en soit affectée.

Les risques suivants peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative : risque de contrepartie, risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés, risque de crédit - spéculatif. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au profil de risque du prospectus.

Ce FIA ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez du FIA dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance médiane du FIA au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée:		2 ans	
Exemple d'investissement:		10 000 EUR	
		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 2 ans
Scénarios			
minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 930 EUR	8 640 EUR
	Rendement annuel moyen	-20,7%	-7,1%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 270 EUR	9 350 EUR
	Rendement annuel moyen	-7,3%	-3,3%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 090 EUR	10 150 EUR
	Rendement annuel moyen	0,9%	0,7%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 620 EUR	10 620 EUR
	Rendement annuel moyen	6,2%	3,1%

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement dans le FIA entre le 31/12/2020 et le 30/12/2022.

Ce type de scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement dans le FIA entre le 27/08/2018 et le 31/08/2020.

Ce type de scénario favorable s'est produit pour un investissement dans le FIA entre le 25/11/2013 et le 30/11/2015.

L'historique de performance du fonds a été utilisé pour calculer la performance.

QUE SE PASSE-T-IL SI CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce FIA ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%), que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

-10000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 2 ans
Coûts totaux	54 EUR	109 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	0,5 %	0,5 % chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,2% avant déduction des coûts et de 0,7 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend ce FIA afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

COMPOSITION DES COÛTS

Si vous sortez après 1 an		
Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie.	0 EUR
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,5% de la valeur de votre investissement par an. Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent.	50 EUR
Coûts de transaction	0,04% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	4 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

PERIODE DE DETENTION RECOMMANDEE : supérieure à 2 ans

Il n'existe pas de période de détention minimale pour ce FIA, mais une période de détention recommandée qui a été calculée en adéquation avec les objectifs d'investissement du fonds. Ainsi, il vous sera possible de demander le rachat de vos parts avant le terme de la période de détention recommandée, sans avoir à payer d'indemnité. La performance du fonds peut toutefois être impactée.

COMMENT PUIS-JE INTRODUIRE UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, un courrier peut être adressé par voie postale à CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, Service Relations Distributeurs, 4 rue Gaillon - 75002 PARIS, ou par email à l'adresse suivante : amweb@creditmutuel.fr. Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter la rubrique traitement des réclamations à l'adresse suivante : <https://www.creditmutuel-am.eu/fr/actualites-reglementaires/traitements-des-reclamations.html>

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Les informations relatives aux performances passées du FIA ainsi que les calculs des scénarios de performances passées sont disponibles à partir de la fiche de synthèse de l'OPC sur le site www.creditmutuel-am.eu.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

La responsabilité de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPC.